



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 40

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240716-D202440-DE



Séance du mardi 16 juillet 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 10 juillet 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFLALO à Franck SUBERT, Stéphanie GUERIN à Franck DUMOULIN, Véronique JON à Pascal LEBRUN, Véronique MARTINEZ à Frédérique BURTIN, Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN

### **OBJET : Présentation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2024/10 relative au compte rendu d'activité du président du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2023 ;

Vu la présentation faite par Mr le Maire au Conseil Municipal ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

**1) PREND ACTE** de la présentation par Monsieur le Maire du compte-rendu d'activité 2023 du président du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.

Fait à Alix le : 16 juillet 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabien DUPIN



Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*